



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10/10/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
10 octobre 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, FORTINI Roland à PARET Evelyne, KRIER Catherine à DUBAS Patrick, LANUEL-LE MARECHAL Yveline à CHANUT Henri

Absents :

Secrétaire de séance : Madame PARET Evelyne

Membres présents.....23
 Absents ayant donné mandat de procuration.....4
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 55 2023

Adaptation du tableau des effectifs – Rapporteur : H. CHANUT

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	4	27	0	0	0

Exposé des motifs :

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté 2021-52 du 24/03/2021 portant détermination des lignes directrices de gestion pour la Commune de SEICHAMPS et arrêtant les critères d'avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu la délibération du 26 juin 2022, par laquelle la collectivité a décidé la création d'un Lieu Accueil Enfants Parents. Les travaux sont en cours et l'ouverture au public est prévue en janvier 2024. Il est nécessaire d'organiser le recrutement de l'équipe (2 accueillants) dès décembre 2023.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26/06/2023,

VU les mouvements des effectifs,

Délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider le tableau des effectifs au 01/11/2023 en vertu des éléments suivants :

Dans le cadre des avancements de grade du 2^{ème} semestre 2023 :

- D'acter la nomination du responsable du CTM au grade d'Agent de Maîtrise Principal (à temps complet)
- D'acter la nomination de l'agent d'entretien des terrains sportifs et espaces verts au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe (à temps complet)

Dans le cadre de la création d'un Lieu Accueil Enfants Parents, il convient de créer les postes pour des recrutements prévus au 18 décembre 2023 :

- Un poste d'Educateur des Jeunes Enfants à temps non complet 8/35^{ème}
- Un poste d'Animateur Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps non complet 8/35^{ème}

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la commune.

AGENTS PERMANENTS FONCTIONNAIRES CONTRACTUELS	SUR POSTES OU	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOI FONCTIONNEL			1	1
Directeur Général des Services			1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE			13	13
Attaché Principal (dont DGS)			2	2
Attaché			2	2
Rédacteur Principal de 1ère classe			1	1

Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	4	4
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	3	3
Adjoint administratif	C	1	1
FILIERE TECHNIQUE		13	13
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	2	2
Agent de maîtrise	C	2	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	5	5
Adjoint technique	C	3	3
FILIERE ANIMATION		1	0
Animateur principal de 1 ^{ère} classe TNC 8/35 ^{ème}	B	1	0
FILIERE SOCIALE		6	5
Educateur de jeunes Enfants TNC 8/35 ^{ème}	A	1	0
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles mat	C	3	3
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles mat	C	2	2
FILIERE CULTURELLE		1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1
FILIERE POLICE		2	2
Brigadier-chef Principal	C	2	2
PERSONNEL TOUTES FILIERES		36	34

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 17 octobre 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.10.17 11:32:21 +0200
Ref:20231017_112201_1-2-O
Signature numérique
le Maire